

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

61 rue Pierre-Cazeneuve
31200 TOULOUSE
Tél. Standard : 05 62 72 76 00
Site Internet : smeag.fr / lagaronne.com
Courriel : smeag@smeag.fr



smeag
SYNDICAT MIXTE
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT
DE LA GARONNE

Fiche d'identité

Année de création :
1983

Statut :
Syndicat mixte ouvert

Composition du comité syndical :

seize élu(e)s
- Quatre représentants pour chaque région : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Deux représentants pour chaque département : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde

Composition du bureau syndical :

> Un(e) président(e),
> Deux vice-président(e)s
> Quatre membres

Équipe :

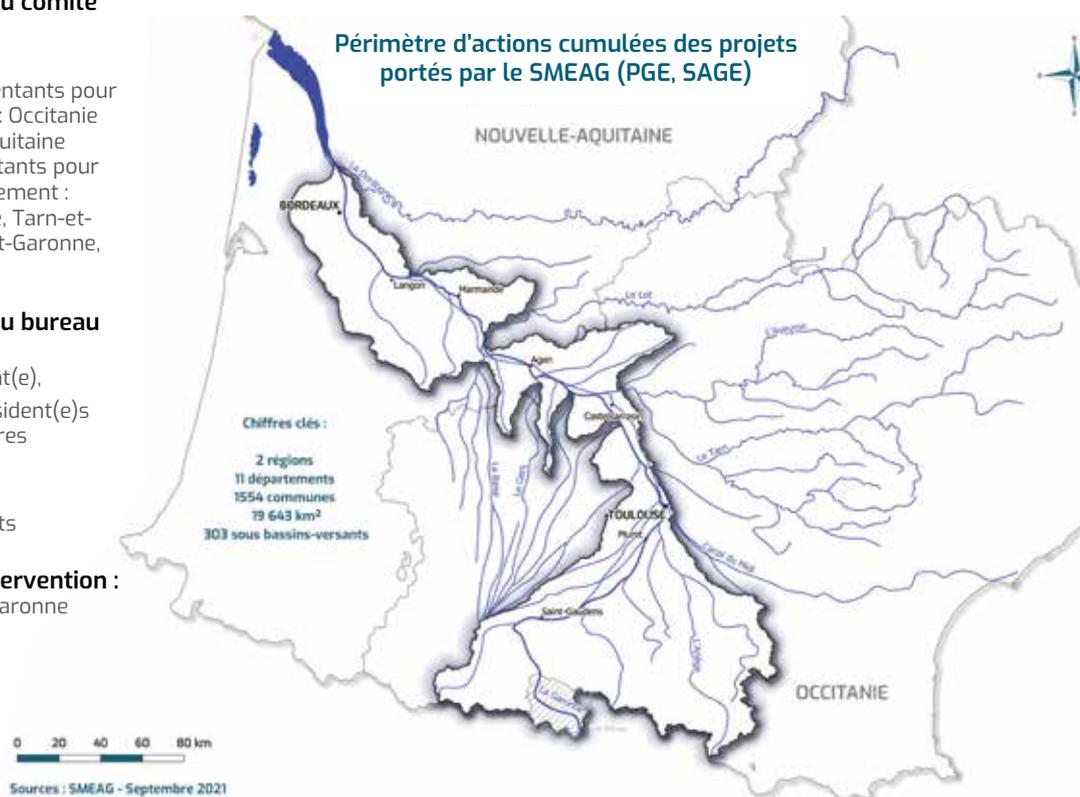
vingt-deux agents

Territoire d'intervention :
la Vallée de la Garonne

Signe particulier

Par-delà les frontières administratives, le SMEAG œuvre pour une gestion concertée du bassin de la Garonne avec une vision commune du fleuve, depuis la frontière espagnole, jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Il réalise des études, déploie différents outils pour garantir un équilibre territorial et met à disposition son expertise pour partager les connaissances.

Ses projets englobent des domaines d'intervention tels que la qualité de l'eau, la préservation des milieux naturels, les zones humides, l'aménagement des territoires, les paysages, les projets de territoire, les crues, les inondations, les étiages en période de sécheresse, les poissons migrateurs, etc.



SOMMAIRE

| | | | |
|--------------------------------|----|-----------------------------------|----|
| Gestion d'étiage de la Garonne | 4 | Poissons migrateurs | 20 |
| SAGE Vallée de la Garonne | 6 | PAPI Garonne girondine | 22 |
| Charte Garonne et confluences | 11 | Affaires générales et financières | 23 |
| Natura 2000 | 12 | Communication | 24 |
| Observatoire Garonne | 16 | Ressources humaines | 26 |
| Plan Garonne | 18 | | |

ÉDITO

2020 n'aura pas été une année vaine et je m'en réjouis. Elle aura été marquée par deux événements très importants pour les activités du SMEAG dans notre bassin de vie.



Jean-Michel FABRE
président du SMEAG

Le premier est la signature, le 1er juillet 2020, d'un accord historique entre le SMEAG, EDF, l'Agence de l'eau et l'Etat, pour soutenir les étiages et protéger notre Garonne. Un accord qui vient conclure deux années de négociations pour permettre aux usagers du service, habitants, industriels et agriculteurs de nos territoires, d'aujourd'hui et de demain, de supporter les conséquences d'un changement climatique avéré.

Ce nouveau contrat est expérimental. Il permettra à chacun de s'assurer de la pertinence des dispositifs envisagés mais aussi de tester un nouveau modèle économique qui rend le prix de l'eau utilisé moins dépendant du prix de l'électricité et nous lie plus fortement à la politique de maintenance et d'investissement dans les grands barrages.

Cet accord vise à disposer de plus de 18 millions de m³ d'eau supplémentaires stockées dans les retenues hydroélectriques. 18 millions de m³ pour pouvoir tenir plus longtemps quand les périodes de basses eaux s'allongent jusqu'en octobre et, assurer une solidarité amont-aval, dont on parle souvent, mais qui prend tout son sens puisque certains lâchers d'eau pourront être décidés pour l'aval de la Garonne alors même que le territoire amont ne serait pas en difficulté.

Ce contrat est une victoire pour tous ceux qui pensent que, face au changement climatique, il faut évoluer rapidement et savoir, les uns et les autres, dans la concertation, se remettre en cause.

Le deuxième événement marquant est l'approbation par arrêté préfectoral le 21 juillet 2020 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne, après enquête publique sur les 813 communes couvertes, soit près de 1,5 millions d'habitants concernés. Le SAGE adopté marque l'achèvement d'un important travail de concertation engagé depuis 10 ans par la Commission Locale de l'Eau, mais aussi l'engagement d'un projet commun pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du fleuve et l'amélioration du cadre de vie des populations riveraines. Cette date marque aussi le début de la mise en œuvre des actions concrètes, avec l'appui du SMEAG, sa structure porteuse et de l'opposabilité du SAGE sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, soit un périmètre de 8 200 km², allant de la frontière espagnole jusqu'à la Métropole Bordelaise en passant par Toulouse et Agen.

2020 aura été une année assez éprouvante pour tous ! Néanmoins, je tenais à féliciter l'ensemble des agents du SMEAG qui ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, mais aussi pour leur esprit de solidarité et leur bienveillance entre eux. En dépit de la pandémie, les agents sont restés mobilisés afin d'assurer la poursuite et l'instruction des dossiers, les animations projetées, de toutes natures, ainsi que la préparation des projets pour 2021. Je remercie également l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien et vous invite à parcourir le détail de ce rapport d'activité.

1. Les présidents successifs du SMEAG :
Mme Evelyne Jean BAYLET, à l'origine
de la création de l'établissement
public, en 1983 puis Mr Jean CAMBON,
représentants le Tarn-et-Garonne,
Mr Jacques BILIRIT du Lot-et-Garonne,
Hervé GILLE de Gironde et aujourd'hui
Jean-Michel FABRE de la Haute
Garonne.

GESTION D'ÉTIAGE

GARONNE

La gestion d'étiage s'appuie sur le Plan de gestion d'étiage (PGE) de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège. Il comporte trois interventions : le suivi de la mise en œuvre du PGE 2018-2027, la perception de la redevance de Gestion d'étiage et le soutien d'étiage.

Le suivi de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège et les projets 2019-2021

Le SMEAG met en œuvre le PGE depuis 2004, le préfet ayant validé sa révision le 29 juin 2018 pour la période 2018-2027. À la fin 2020, sur la base des 42 mesures en faveur des étiages : 8 mesures restent non engagées, 9 en cadrage préalable, 8 initiées, 12 en cours et 5 terminées. Les mesures non engagées sont en attente de la fin de la crise sanitaire. Dans ce cadre, le SMEAG a validé 28 projets 2020-2024, dont les projets relevant du soutien d'étiage et trois projets innovants :

> **Le Projet Ramage pour « Recharge artificielle et maintien alluvial de l'étiage de la Garonne ».**

Son programme 2021-2024 sera validé en 2021. En cas de mauvaise recharge de la nappe de la Garonne en Lot-et-Garonne, il s'agit de reconstituer le stock d'eau souterraine à partir de l'eau du canal de Garonne. L'eau retournera au fleuve en été en limitant la baisse de débit et la hausse estivale de température, mesure d'adaptation au changement climatique. Le SMEAG intervient en partenariat avec l'Institut national polytechnique de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et le laboratoire G&E de l'École nationale supérieure en environnement, géo-ressources et ingénierie du développement.

> **Une identification des zones potentielles à risque d'érosion (sols nus sur pente forte en période printanière et automnale) à partir de l'analyse des images satellitaires.** Le projet a rencontré un large succès avec la mise à disposition des cartes 2015-2020 sur l'aire du PGE et du Sage Hers-Mort Girou. Une extension est proposée aux rivières de Gascogne et au bassin Tarn-Aveyron dans le cadre du Projet européen ClimAlert 2021-2023, le SMEAG étant partenaire de l'association climatique de la moyenne Garonne et du Sud-Ouest (ACMG).

> **L'amélioration de la connaissance des assolements annuels et de leur évolution à partir des images satellitaires.** La connaissance des assolements agricoles est nécessaire au calage des modèles hydrologiques et de soutien d'étiage. Le SMEAG mobilise la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne pour l'analyse des images satellitaires et un calage de terrain. Le Projet associe deux organismes uniques de gestion collective de l'eau : l'OUGC, la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Garonne et Réseau 31.



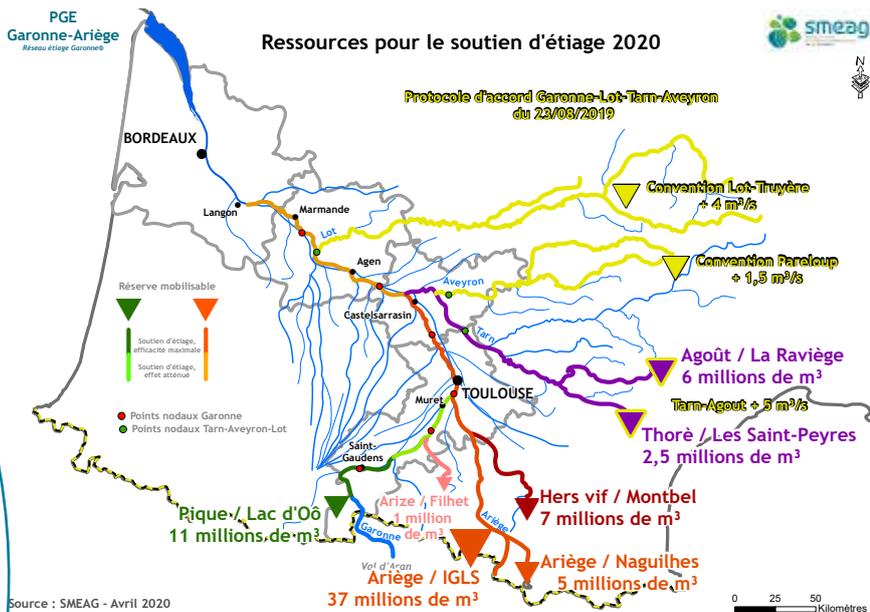
La mise en place de la redevance pour service rendu dite de Gestion d'étiage

Dans le cadre du PGE Garonne-Ariège, après la tenue d'une enquête publique, l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général les réalimentations en eau et la récupération des coûts du dispositif. Le SMEAG a instauré une redevance pour service rendu et une commission des usagers se réunit chaque année pour les bilans technique et financier. Le nombre de redevables est de 807 : 25 en eau potable et navigation, 36 industriels et 744 irrigants. Leur répartition est de 219 redevables en Haute-Garonne, 204 en Tarn-et-Garonne, 349 en Lot-et-Garonne et 29 en Gironde. L'année 2020 a permis de collecter 1,45 millions d'euros : 30 % en irrigation, 32 % AEP, 38 % industrie.

Le soutien d'étiage 2020 en résumé : un étiage précoce, jamais très intense et très court

- Entrée en étiage précoce due au faible manteau neigeux de l'hiver 2019-2020,
- Forte sécheresse en juillet (record des 60 ans) et intensité généralisée de l'étiage (hors Lot),
- 40,7 hm³ déstockés (63 % du stock) dont 39 hm³ de juillet à mi-septembre, ce qui représente un déstockage médian, mais le 2^e plus fort lâcher sur juillet-août depuis 2008,
- Année déficitaire évitée à Portet-sur-Garonne (31) et à Lamagistère (82) grâce au soutien d'étiage permettant d'éviter les restrictions de prélèvement dès la seconde quinzaine d'août,
- Débits soutenus par une forte activité hydroélectrique en provenance du Tarn et du Lot,
- Très bon taux d'efficacité (92 %) des lâchures facilité par les conditions sèches.

Carte rappelant le dispositif 2020 de soutien d'étiage



CHIFFRES CLÉS 2020

7^e lâcher d'eau le plus important en 26 ans : 40,66 millions de m³ pour tenir les niveaux d'eau

16 m³/S lâcher historique de fin juillet à début août grâce au nouvel accord de coopération

60 ans record de plus forte sécheresse pour un mois de juillet en Garonne depuis 60 ans

LES NOUVELLES RESSOURCES EN 2020

- Contrat de coopération pluriannuelle 2020-2022 signé le 1^{er} juillet 2020 avec EDF
- Protocole d'accord de solidarité « Garonne-Neste-Gascogne » signé le 28 août 2020
- Recrutement et prise de fonction au 1^{er} juillet 2020 d'un second chargé de mission pour mettre en œuvre le PGE Garonne-Ariège

2 événements marquant de l'année 2020

1^{ER} JUILLET 2020

signature du contrat de coopération de soutien d'étiage depuis les réserves EDF entre le SMEAG, l'État, l'Agence de l'eau et EDF pour la période 2020-2022. Il mobilise 70,12 millions de m³ depuis les réserves hydroélectriques et double en lâchers d'eau la capacité en débit.



© SMEAG / Didier Taillefer

Les signataires : Franck DARTHOU, directeur d'EDF Hydro Sud-Ouest, Étienne GUYOT, préfet de Haute-Garonne et de région Occitanie, préfet coordonnateur de bassin, Jean-Michel FABRE, président du SMEAG, et Guillaume CHOISY, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Signature d'un accord historique de coopération : le 1^{er} juillet 2020, sur le site du Bazacle à Toulouse, les partenaires du soutien d'étiage ont signé le nouvel accord de coopération pour les étiages du fleuve : 36 % de volume en plus, doublement de la capacité en débit, recours à des réserves situées sur tout le bassin, un modèle économique qui concilie les missions de production électrique et de soutien d'étiage avec un partage des responsabilités et plus de solidarité. Plus d'un an et demi de concertation et une ambition renforcée nous préparant aux enjeux de l'adaptation au changement climatique au profit des activités économiques dépendantes du fleuve et de la qualité du milieu aquatique de la montagne jusqu'à l'estuaire de la Gironde.

TEMPS FORT

- Poursuite de la mise en œuvre des Projets inscrits au PGE Garonne-Ariège 2018-2027.
- Finalisation d'un an et demi de négociation pour le renouvellement des accords de coopération en vue du soutien d'étiage de la Garonne depuis les réserves hydroélectriques d'EDF.
- Consolidation du bilan des six premières années de mise en œuvre de la redevance pour service rendu par les réalimentations en eau de soutien d'étiage.

19 DÉCEMBRE 2020

Validation du nouvel accord de consortium 2021-2024 MAGEST pour Mesures Automatisées pour l'observation et la Gestion des ESTUAIRES nord aquitains. Cet accord à treize signataires permet la gestion d'un réseau de stations de mesure en continu de la qualité de l'eau des estuaires de la Charente, de la Gironde et de la Seudre.

Vincent CADORET,
Chef de projet SAGE :
vincent.cadoret@smeag.fr

Maxime TRÉBUCHON,
Chargé de mission SAGE « Charte
Garonne et confluences » :
maxime.trebuchon@smeag.fr

Claire BOSCUS,
Chargée de mission Natura 2000 et
zones humides :
claire.boscus@smeag.fr

SAGE VALLÉE DE LA GARONNE AN 1

En 2020 le SAGE « Vallée de la Garonne » a été approuvé à l'issue d'un processus de concertation approfondie au plus près des différents acteurs des territoires concernés de la frontière espagnole jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Même si des dispositions prioritaires avaient été lancées dès 2019 dans le cadre d'une démarche de préfiguration, 2020 peut être considérée comme la première année de mise en œuvre pleine et entière du SAGE. Il s'applique sur un territoire de 8 200 km² sur lequel vivent 1,5 millions d'habitants.

Le SMEAG est la structure porteuse du SAGE « Vallée de la Garonne », ce qui est une de ses missions à part entière pour assurer le fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE) et de ses instances géographiques et thématiques. Suite à son adoption par la CLE en février 2020, il a été transmis avec le rapport environnemental au Préfet de bassin pour approbation. En application de l'article R212-43 du code de l'environnement, le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral des sept Départements concernés le 21 juillet 2020.

Le SAGE dispose de sa portée juridique depuis le 19 août 2020, date de publication sur le site de la Préfecture de la Haute-Garonne et a été transmis aux 813 communes du périmètre.

Pour tout savoir sur le SAGE « Vallée de la Garonne » le site internet (www.sage-garonne.fr) dédié a été remanié suite à son approbation. L'accès aux informations se fait par entrée thématique ou géographique.



L'essentiel à savoir sur le SAGE est résumé dans une plaquette d'une dizaine de pages téléchargeable depuis le site (rubrique Aller plus loin - Documentation)

La mise en œuvre du SAGE induit, dès 2020, plusieurs projets portés par le SMEAG : l'élaboration et finalisation de la Charte Garonne et confluence, l'animation auprès des SCOT et PLUI (voir page 10), la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides en lien avec Natura 2000 et l'instruction des premiers dossiers réglementaires. Par ailleurs, le tableau de bord du SAGE a pu être testé.

Engagées en 2019 en préfiguration de la mise en œuvre du SAGE, les dispositions prioritaires définies par la CLE ont été poursuivies en 2020. Ceci a permis d'étalonner les modes de travail de l'équipe.

Cette préfiguration a notamment permis de tester de manière concluante l'approche matricielle préconisée par le SAGE, à savoir une animation à double entrée : thématique et territoriale. En 2020, malgré le contexte sanitaire, cette approche a été déployée, notamment sur les commissions géographiques n°3 (Charte Garonne et confluences), n°4 et n°5 (priorisation d'animation et de gestion des ZH), n°2 et n°6 (lien eau-aménagement). Par ailleurs, sur la commission n°1, les travaux sont en cours pour une cohérence d'actions avec le projet de territoire Garonne amont (PTGA : www.garonne-amont.fr) et un dialogue transfrontalier

avec le Val d'Aran situé en Espagne a été relancé.

La CLE a défini les axes de travail pour 2021.

Une réunion technique inter-SAGE s'est tenue le 30 juin 2020 permettant de traiter des points d'actualités nationales et de bassins, de prévoir un travail en inter-SAGE sur la thématique des zones humides, en particulier en lien avec le Projet de Territoire Garonne Amont et de trouver des axes de travail efficaces avec les porteurs de SCOT et PLUI. Il a aussi été question de la gestion des confluences, généralement complexe.

Daniel ROCHE,
Chargé de mission Eau-Aménagement-
Urbanisme :
daniel.roche@smeag.fr

Mathieu BEAUJARD,
Chargé de mission Natura 2000
et zones humides :
mathieu.beaujard@smeag.fr

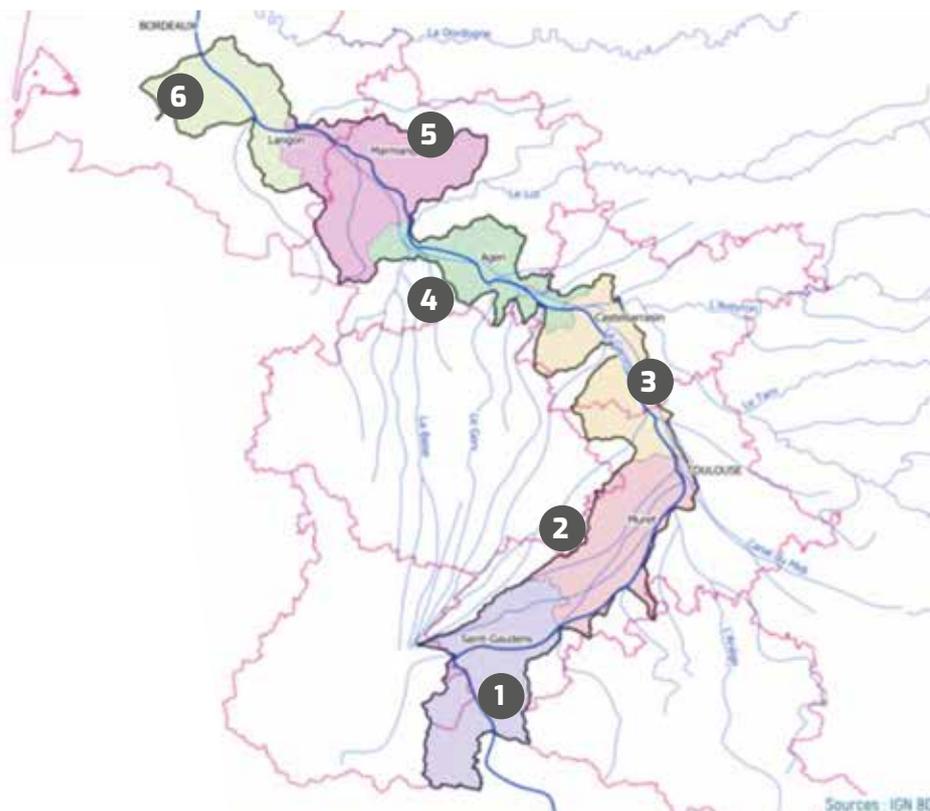
sage

Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux

Vallée de la Garonne

Afin de marquer l'entrée dans une nouvelle étape de mise en œuvre, le logo du SAGE a été actualisé. Un compte twitter est animé par le SMEAG

Commissions Géographiques SAGE «Vallée de la Garonne»



CHIFFRES CLÉS



0 vote CONTRE
lors de l'adoption du projet
de SAGE par la CLE (55 POUR ;
8 ABSTENTIONS)



7 Préfets ont signé l'arrêté
d'approbation du SAGE
le 20 juillet 2020, après
près de 10 ans de travail
et de concertation pour son
élaboration



**6 Commissions
géographiques** permettent
la traduction opérationnelle
des actions prévues pour la
mise en œuvre du SAGE

— Limites départements
— Périimètre du SAGE Garonne
— Garonne et ses affluents

Commissions Géographiques

- 1 : Garonne pyrénéenne
- 2 : Garonne de piémont
- 3 : Garonne débordante
- 4 : Garonne Agenaise
- 5 : Garonne Marmandaise
- 6 : Garonne Girondine

AGIR POUR LES ZONES HUMIDES, LE SAGE EN ACTIONS

Les nouvelles ressources

Un marché public a été engagé en fin d'année 2020 pour accompagner le SMEAG sur la partie « concertation et intelligence collective » pour le déploiement de la disposition I.14 sur la Commission géographique n°5 de la Garonne Marmandaise. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur les travaux menés sur la Garonne Agenaise (Commission géographique n°4) et ainsi de définir une stratégie « zones humides » tout en prenant en compte les spécificités de ce territoire.

Dans le cadre de l'étude sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides, le SMEAG a fait l'acquisition en fin d'année d'un nouveau logiciel performant (FME) permettant de réaliser de multiples traitements automatiques de données et à grande échelle. Ce logiciel sera également valorisé au travers des autres actions menées par le SMEAG notamment le PGE Garonne-Ariège et les autres volets du SAGE.

4 kakemonos sur les zones humides ont été réalisés et peuvent être utilisés lors de réunions du SAGE et par des partenaires extérieurs lors d'événements en lien avec les zones humides (JMZH, PTGA, Natura 2000, CATEZH....).

Les événements marquants

2 FÉVRIER 2020

Journée mondiale des zones humides le 2 février.

Une animation a été menée au titre de l'Inter-SAGE, en partenariat avec Nature en Occitanie, sur la Réserve Naturelle Régionale confluence Garonne-Ariège avec une sortie à Clermont-le-Fort (31) orientée vers la découverte des bords d'Ariège et leur passé tumultueux en présence d'une trentaine de participants.

Volet Eau Aménagement et Urbanisme du SAGE

Dans le cadre de l'élaboration ou la révision de SCOT et PLUi sur le territoire, un travail a été mené avec les porteurs de SCOT et de PLUi pour veiller à la bonne intégration des enjeux du SAGE, dont ceux relatifs aux zones humides et à la biodiversité. Ainsi de premiers porter à connaissances et avis ont été formulés par l'équipe technique du SAGE.

Amélioration des synergies entre les zones humides du SAGE et Natura 2000.

Le SAGE « Vallée de la Garonne » est concerné par plusieurs sites Natura 2000 dont ceux qui concernent la Garonne animé par le SMEAG. Sur le périmètre du SAGE 1 334 Ha de zones humides du SAGE sont couvertes par un site Natura 2000. En 2019 un premier travail avait été réalisé pour proposer une extension de périmètre du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine, site animé par le SMEAG, pour mieux intégrer les zones humides du SAGE. En 2020 des propositions d'extension de périmètre ont été faites sur le site Natura 2000 de l'Avance (Lot-et-Garonne), site animé par la SEPANLOG.

CHIFFRES CLÉS

4 261 zones humides sont protégées par la règle n°1 du SAGE, représentant une surface de **9 793 hectares**.

Cette règle interdit, sauf cadre dérogatoire, la destruction des zones humides dans le cadre de projets soumis à la réglementation IOTA et ICPE.

5 temps de concertation

ont été animés dans le cadre de l'étude sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides (disposition I.14) sur la commission géographique de la Garonne Agenaise (2 réunions de comités techniques, 1 réunion de commission géographique et 2 réunions techniques avec le prestataire).

2 nouvelles fiches

« retour d'expérience » ont été éditées en 2020 pour compléter les 12 fiches publiées en 2019 dans le guide zones humides. Elles concernent deux sites du Tarn-et-Garonne : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, la roselière de Rispu à Grisolles.

PROJETS PHARE

Poursuite de l'étude sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides (disposition I.14) sur la Commission géographique de la Garonne Agenaise et le déploiement de cette même disposition sur la commission géographique de la Garonne Marmandaise. Cette disposition a été définie comme prioritaire car elle est nécessaire à la mise en œuvre d'autres dispositions, notamment sur la maîtrise foncière, sur la définition de zones humides d'intérêt environnemental et particulier (ZHIEP)...

Les travaux sur le territoire de la Commission géographique n°4 avaient débuté dès 2019 avec le lancement d'une étude en 2020 qui s'est achevée en février 2021 avec la validation des résultats par la commission géographique.

Premiers avis réglementaires suite à l'approbation du SAGE avec l'application de la règle n°1.

La CLE a été officiellement consultée pour plusieurs dossiers de déclaration ou d'autorisation. Les conformités de ces dossiers ont été examinées notamment vis-à-vis de la règle N°1 du SAGE, règle interdisant la destruction de zones humides hors cadre dérogatoire. Par exemple l'avis de la CLE sur une extension d'une gravière sur le département du Lot-et-Garonne a été réputée favorable et des compléments ont été demandés dans le cadre d'un dossier concernant la rénovation d'une ligne ferroviaire en Haute-Garonne.



© Mathieu Beaujard

*Journée mondiale des zones humides ;
RNR Confluence Garonne-Ariège à Lacroix Falgarde (31)*

Cette année, fortement perturbée par la crise sanitaire, a été consacrée à la poursuite des travaux menées en 2019 sur la mise en place d'une stratégie zones humides sur la Commission géographique de la Garonne Agenaise. Les travaux, pour déployer cette disposition sur la Commission géographique de la Garonne Marmandaise, ont débuté en fin d'année 2020 avec le lancement et l'attribution d'un marché pour accompagner l'équipe projet sur le volet concertation et intelligence collective. Le déploiement de la méthode sur cette nouvelle commission et le traitement en interne des données cartographiques grâce à l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique (FME) permettra d'être plus réactif dans l'adaptation de la méthode sur ce nouveau territoire.

Le travail de la mise en réseau des acteurs sur la thématique des zones humides au travers de la mise en œuvre de la disposition I.14 du SAGE mais également avec la mise en place de projets avec les CATEZH a nécessité deux réunions de travail spécifiques avec la CATEZH Garonne afin d'articuler au mieux les différentes missions. Au niveau national, l'animateur suit les travaux du groupe « SANDRE » chargé de mettre en place la base de données nationale sur les zones humides et suit plus globalement les travaux menés par les pôles relais zones humides.



© SMEAG / Didier Taillefer

Concertation menée en réunion de Commission géographique n°4

L'EAU

AU CŒUR DU TERRITOIRE

Intégration des politiques de l'eau dans les politiques d'occupation des sols et d'aménagement dans l'objectif général III du SAGE Vallée de la Garonne



Document validé par la CLE du 26 mars 2020.

L'année 2020 a permis de finaliser le plan de mesures sur trois ans (2022-2024) de l'animation de l'objectif général III du SAGE Garonne : « Intégrer les politiques de l'eau dans les politiques d'aménagement ».

Ce document à destination des porteurs de SCOT et de PLUI, précise les dispositions qui seront engagées et les principaux axes de travail.

CHIFFRES CLÉS

Huit rencontres de travail en vue de l'élaboration et révision de SCOT ou PLUI du périmètre du SAGE ont été organisées par les acteurs de l'urbanisme.

Cinq documents produits ont été communiqués aux porteurs de SCOT et PLUI afin de faciliter l'intégration des enjeux du SAGE Garonne dans leur projet de territoire.

Un atelier coanimé en vue de la révision du SCoT Pays Sud toulousain. L'atelier a été organisé par le PETR Pays Sud-Toulousain (structure porteuse du SCOT) ainsi qu'Haute-Garonne-Ingénierie, Nature en Occitanie (NEO), le Syndicat mixte Garonne-Aussonnelle-Louge-Touch (SMGALT) et le SAGE Vallée de la Garonne ont été les autres intervenants de cet événement. Les thèmes abordés tout au long des visites terrain ont été : le paysage, l'érosion des sols, les milieux secs ouverts, les zones humides, l'espace de mobilité de la Garonne et les carrières.

Autre fait marquant

Deux rencontres virtuelles ont été organisées en octobre et décembre 2020. L'objectif premier de ces événements était de réunir les acteurs de l'urbanisme et de l'eau et ainsi faciliter les échanges.

La conférence en ligne du 15 octobre 2020 s'est structurée autour de quatre temps :

- > L'introduction, réalisée par M. Hervé GILLE, sénateur de Gironde, a permis de définir le contexte et l'enjeu majeur : l'eau doit être une constante dans les projets de territoire et non une variable d'ajustement.
- > Trois retours d'expériences : le premier sur la gestion des eaux pluviales avec M. Nicolas CHARLES sur le zonage pluvial de Rodez Agglomération. Le deuxième sur la démarche de désimperméabilisation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, présentée par Mme Aura PENLOUP.
- > La cellule technique Aménag'eau et son plan de travail 2020 – 2026 a constitué le troisième retour d'expérience.

La seconde rencontre en ligne du 15 décembre 2020 a été organisée dans un format « atelier ». Elle a permis de réunir 30 personnes. L'objectif été d'informer sur les ordonnances du 17 juin sur la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme et la modernisation des SCOT et de construire ensemble une stratégie pour faciliter le dialogue amont entre les acteurs de l'eau et l'urbanisme lors de l'élaboration et/ou révision des documents de planification.

L'intervention de M. Thomas CHOREN de la DDTM33 a permis de clarifier la portée juridique et l'intérêt de la note d'enjeu de l'État lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

NATURA 2000

CHIFFRES CLÉS



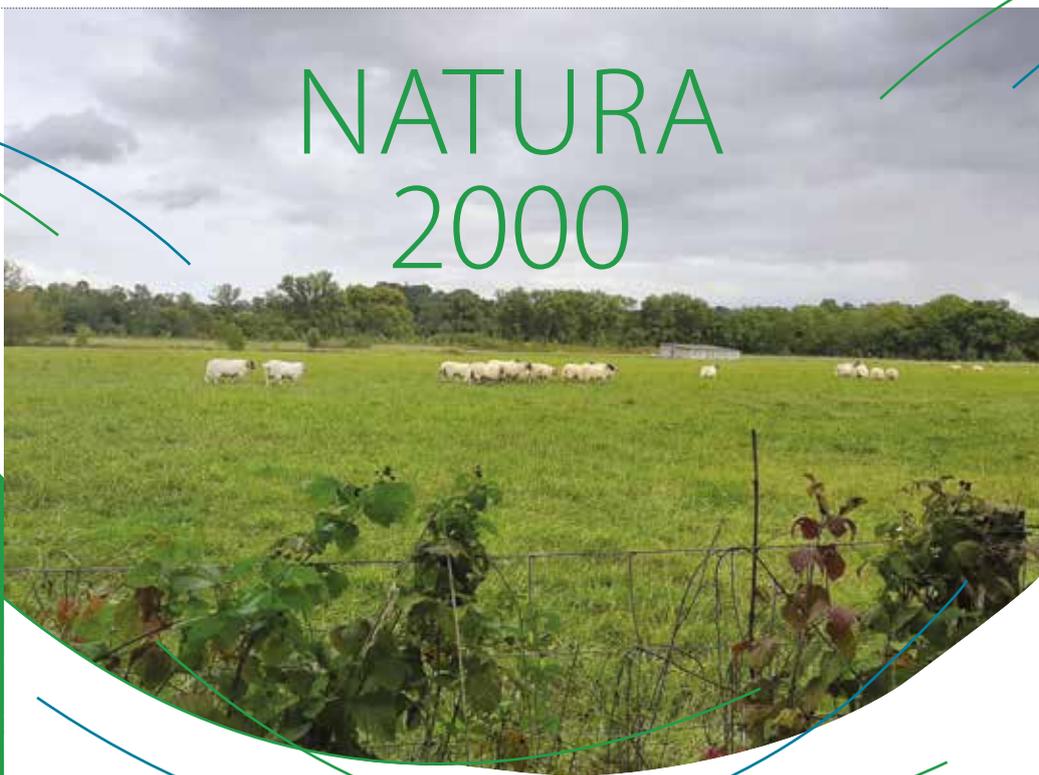
5 570 kilomètres
parcourus pour assurer
l'animation au plus
près du territoire avec
une optimisation des
déplacements.



4 projets de contrats
Natura 2000 de restauration
écologique en bord de
Garonne permettant de
retrouver une biodiversité
locale et typique des
écosystèmes fluviaux



10 consultations sur des
projets d'aménagement
susceptibles d'impacter
les espèces et habitats
d'intérêt communautaire
dont certains ont fait l'objet
d'un accompagnement
supplémentaire, lorsque
c'était nécessaire, à la
rédaction de dossiers
d'incidences Natura 2000.



GARONNE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Des nouvelles ressources en 2020

Le recrutement d'une chargée de mission biodiversité pour l'animation Natura 2000 sur le volet des zones humides dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Vallée de la Garonne. Ce renforcement technique, permet de réaliser l'animation territoriale Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine.

Accompagnement de plusieurs collectivités dans leurs projets respectifs le long de la Garonne : Virelade (33), Boé (47), Moirax (47), Caudrot (33), Le Passage-d'Agen (47) et Saint-Macaire (33) ont été accompagnées dans divers projets en bords de Garonne après un appel à projets régional permettant de restaurer des prairies naturelles et de valoriser le métier de moutonnier par un entretien de ces espaces par pâturage. Ces projets ont permis de faire émerger deux projets de contrats : l'un au Passage-d'Agen et l'autre à Saint-Macaire.

Collaboration multipartenaires et multi-projets menant à un avenant au contrat Natura 2000 de Saint-Macaire déposé en 2019.

À la suite d'une crue exceptionnelle début 2020, le contrat portant sur la restauration de milieux naturels en cours de fermeture et porté par la fédération de pêche de Gironde, a été réorienté tout en maintenant les objectifs initiaux en accord avec les enjeux du document d'objectifs (DOCOB) de Garonne.

3 PROJETS MAJEURS EN 2020

Trois chartes Natura 2000 ont été signées en bord de Garonne : la première avec la commune de Moirax pour protéger une héronnière, la seconde avec la commune du Passage-d'Agen pour valoriser une saulaie-peupleraie arborescente. La troisième avec la communauté de communes Convergence Garonne afin de valoriser l'île de Raymond (33), ancienne maïsiculture, avec une gestion différenciée dans cet espace naturel sensible de 45 hectares.

Il a été impossible d'engager de nouveaux contrats de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) du fait de la réduction de moitié du co-financement national et au changement de programme de développement rural (PDR 2014-2020). Alors que plusieurs agriculteurs étaient favorables, seules les deux éleveuses engagées en 2015 ont eu la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire leurs contrats initiaux. Au total, 5 200 € d'aides ont été alloués aux MAEC en 2020 sur le territoire de la Garonne.



© Claire BOSCUS/SMEAG

Stand «Garonne en fête»

Des animations ont été maintenues malgré le contexte sanitaire avec, notamment, la tenue d'un stand Natura 2000 à l'évènement Garonne en fête en août 2020 à Boé (47) permettant de sensibiliser et d'informer les visiteurs. D'autres animations prévues ont toutefois été reportées en 2021 comme la journée citoyenne de Saint-Laurent (47) ainsi qu'une journée de ramassage des déchets, prévue en novembre, sur les berges de Lormont faisant appel à de multiples partenaires.



3 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

 **Accompagnement du contrat Natura 2000 et de son avenant sur la commune de Saint-Macaire (33)** après dépôt puis validation du projet définitif en juillet 2019 et dépôt avec validation de l'avenant en septembre 2020. Plusieurs réunions en mairie et sur le site avec les différentes parties prenantes ont permis de réorienter le contrat, de poursuivre ce projet et d'en faire émerger de nouveaux avec la commune. Des projets permettant l'entretien des espaces verts communaux sont envisagés par éco-pâturage avec un éleveur local et berger itinérant local.

 **Lancement du projet d'extension du site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine** après deux réunions de comité technique restreint et une validation de la démarche en comité de pilotage en octobre 2020. Une note explicative dressant les grandes lignes directrices de ce projet a été proposée en fin d'année dans l'objectif de mener une concertation par groupes territorialisés début 2021 et jusqu'à la fin de ce troisième cycle d'animation, soit fin 2022. Un travail cartographique ainsi que de nombreux échanges avec les services de l'État ont été nécessaires à la construction de cette feuille de route.

 **Création d'une mallette pédagogique** permettant de sensibiliser et communiquer sur les enjeux écologiques associés à la Garonne lors d'animations comme l'évènement « Garonne en fête » organisé en août 2020 auprès d'un public varié. Plusieurs supports créés : un puzzle représentant une coupe transversale de la Garonne agenaïse, un jeu de Memory et un plateau aimanté représentant la Garonne de sa source à l'estuaire de Gironde. Des documents de communication ont également été actualisés comme la lettre d'information n°5 et l'actualisation de la plaquette PAEC et des mises à jour régulières des outils de communication (Twitter, Facebook, Agenda Garonne, site institutionnel du SMEAG).



© Julien ROI/Atelier nature

Mallette pédagogique · SMEAG Natura-2000

CHIFFRES CLÉS



6 contrats Natura 2000 signés en 2020

pour un montant global de 100 510 € (120 000 € en 2019). Ces engagements forts pour la biodiversité concernent la Garonne, l'Ariège et l'Hers et impliquent des acteurs variés : collectivités, arboriculteurs et particuliers. Depuis le lancement de l'animation en 2018, 18 projets et contrats ont été accompagnés pour un total de 220 510 € ce qui traduit une bonne dynamique d'animation pour le cycle 2018-2021.



569,5 jours d'animation, dont 187 jours pour le SMEAG (coordination et animation territoriale sur la Garonne en Tarn-et-Garonne). Cette activité est supérieure à celle de 2019 malgré les conditions sanitaires. Une journée de nettoyage des berges a pu être organisée en Ariège, et une action de plantation a rassemblé une trentaine de personnes chez le propriétaire Lafforgue, dans le Tarn-et-Garonne.



5 réunions de coordination dont 3 réunions de Comités de gestion et 2 réunions de Comités techniques ont été réalisées en 2020 avec l'ensemble des animateurs.

NATURA 2000 CÔTÉ OCCITANIE

2020, DERNIÈRE ANNÉE COMPLÈTE DU PREMIER CYCLE D'ANIMATION 2018-2021



Les nouvelles ressources en 2020

Mise en place des jeudis Natura 2000

Les jeudis Natura 2000 sont programmés depuis décembre 2020 tous les premiers jeudis du mois. Ce nouveau support résulte du contexte sanitaire qui n'a pas permis de mettre en œuvre la stratégie de communication prévue initialement. Il s'agit d'un rendez-vous de communication en ligne sur le travail réalisé auprès du grand public. Les informations sont publiées sur le site dédié à l'animation du grand site Garonne en Occitanie. Ce dispositif sera reconduit pour l'année 2021 et complètera ainsi les outils existants : un site internet dédié, un logo, six kakémonos, lettres d'information, newsletters.

Un groupe de travail « Espaces naturels et développement local »

Le SMEAG a contribué aux travaux de l'Agence régionale de biodiversité Occitanie dans le cadre de ce groupe de travail qui fait partie du réseau des gestionnaires d'Espaces naturels d'Occitanie.

Une action Natura 2000 dans le guide zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne »

Paru en 2019, ce guide recense des retours d'expériences menées sur le territoire du SAGE. Deux nouvelles fiches ont été ajoutées au guide, dont une présentant la restauration d'une roselière de Rispuu à Grisolles (82) en 2020 qui a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2019. Cette roselière a été plantée en janvier 2020 et a montré des résultats positifs lors d'une visite de terrain, le 8 juillet 2020.

Les événements marquant de l'année

1^{er} avril 2020 : l'animation du grand site Natura 2000 Garonne en Occitanie est reconduite selon la même organisation partenariale impliquant douze structures, collectivités et associations.

Le 14 décembre 2020 : un comité territorial (Coter) a été organisé par le conseil départemental de la Haute-Garonne en vue de la préparation du prochain comité de pilotage plénier en janvier 2021.

Nota : le Coter du Tarn-et-Garonne a dû être annulé en raison du contexte sanitaire.

LES PROJETS MAJEURS

Courant 2020, un contrat Natura 2000 a été déposé dans le département du Tarn-et-Garonne (le SMEAG y est l'animateur territorial) : il s'agit d'une restauration de ripisylve chez un particulier, la SCE Huguët, à Castelsarrasin (82). Ces milieux pourront être favorables notamment aux chiroptères d'intérêt communautaire. Ceux-ci pourront avoir un effet bénéfique vis-à-vis des vergers en jouant un rôle d'auxiliaires grâce à la prédation des insectes ravageurs des vergers.

Fin 2020, le Copil plénier du début de l'année 2021 a été préparé. Cette rencontre est charnière entre les cycles 2018-2021 et 2021-2023. Sa préparation courant 2020 a donné lieu à un important travail de concertation et d'organisation.

L'évaluation des cinq Docob* est un important travail mené par le SMEAG avec les collectivités et les services de l'État. Ce travail a fait apparaître plusieurs points : il est nécessaire de statuer sur la nécessité de compléter et d'uniformiser l'évaluation à l'échelle du grand site avant de procéder à la révision des Docob. Par ailleurs, les besoins de connaissance et les enjeux sur chaque territoire devront être prioritaires. L'évaluation sera finalisée fin 2022 avant d'enclencher les travaux de révision des Docob.



© SMEAG / Didier Taillefer

En haut : nettoyage des berges d'Ariège le 27 février 2020
En bas : action de plantation chez la propriété Lafforgue le 29 février 2020

FIN DU CYCLE D'ANIMATION 2020

En Occitanie, la Garonne est concernée par 3 sites Natura 2000. La gestion de ces sites repose sur cinq documents d'objectifs (Docob), véritables feuilles de route pour tous les partenaires publics et privés impliqués.

L'animation s'organise autour du SMEAG, avec les cinq collectivités partenaires et l'appui de six associations. Cette organisation permet une animation au plus près des acteurs du territoire. Les animateurs assurent sensibilisation, conseil et assistance pour les dossiers de demande de subvention dans le cadre de la signature de contrats Natura 2000 qui conduisent à des actions concrètes pour la biodiversité.

Pour cette troisième et dernière année du premier cycle d'animation, la mobilisation de contrats sur des actions importantes listées dans les docob restait une priorité car elle est la traduction directe d'actions en faveur de la restauration de la biodiversité. En 2020, sur l'Ariège, un contrat de restauration de la ripisylve a été

signé avec la mairie de Tarascon-sur-Ariège. Sur l'Hers, les contractualisations concernaient également la restauration de la ripisylve, le maintien des arbres sénescents et la mise en place de mesures agro-environnementales (contrats agricoles). Dans le Tarn-et-Garonne, un contrat Natura 2000 portant sur une restauration de ripisylve a été signé en 2020 avec un particulier à Castelsarrasin.

Cette année a aussi permis de poursuivre les travaux menés sur l'ajustement des périmètres Natura 2000. En effet sur la Garonne pyrénéenne et ses affluents, l'évolution naturelle du lit, notamment suite à la crue exceptionnelle de 2013, a nécessité un travail de terrain exhaustif en vue d'ajuster les périmètres à la réalité. Après ces évolutions de périmètres et la finalisation de l'évaluation, les animateurs se concentreront sur la révision des Docob à partir de 2023.

L'année 2020 marque ainsi la fin du premier cycle d'animation. Grâce à l'impulsion du SMEAG, des collectivités partenaires et des associa-

tions naturalistes, dix-huit contrats ont été signés depuis 2018 dont six en 2020. Concernant l'assistance à évaluation d'incidences, depuis 2018, les animateurs ont été sollicités sur vingt-huit projets par les services de l'Etat et les porteurs de projets. L'enveloppe globale annuelle Feader/État s'est élevée de 2018 à 2020 compris entre 137 000 et 150 000€ pour l'ensemble du grand site, avec un complément de l'agence de l'eau Adour-Garonne de 18 000€ à 21 000 €.

Départ de M. Paul SIMON

Paul SIMON, animateur Natura 2000 Occitanie depuis 2018, a quitté, en fin d'année 2020 le SMEAG, où il travaillait depuis près de quinze ans, pour rejoindre le Syndicat Mixte Garonne-Aussonnelle-Lège-Touch (SMGALT) où il intervient en tant qu'ingénieur coordinateur de l'équipe technique.

Docob* : ce document est un inventaire écologique et socio-économique. Il définit les objectifs de développement durable et les mesures concrètes de gestion.

OBSERVATOIRE GARONNE

observatoire-garonne.fr

OBJECTIFS POURSUIVIS

La vallée de la Garonne est couverte par de très nombreuses politiques publiques de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. En tant qu'acteur de la gestion de la Garonne depuis 38 ans, le SMEAG porte un certain nombre de programmes structurants : Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), animation de la partie Garonne du PLAN de GEstion des POissons Migrateurs (PLAGEPOMI), Natura 2000, schéma directeur d'entretien du lit et des berges, Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne girondine et Plan Garonne.

Conscient de ces enjeux liés à l'eau et au partage des données existantes, le SMEAG a souhaité créer des outils de valorisation et d'observation du fleuve Garonne. Ceux-ci ont une double vocation : la valorisation du fleuve et l'aide à la décision et à l'évaluation dans sa gestion stratégique.

Pour cela, l'Observatoire Garonne centralise les données ayant trait à la Garonne et les analyse. Il s'agit d'un outil fédérateur construit de façon à porter un regard partagé sur la Garonne (outil d'analyse et non de mise en ligne de données brutes).

Cet outil a pour but de constituer la base de l'observation du fleuve « Garonne » en offrant une analyse des données existantes. Il permet également de valoriser les compétences et l'acquisition de connaissances du SMEAG et de l'ensemble des acteurs liés à la Garonne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme d'action 2020 a été structuré en 3 axes :

AXE 1

Accentuer l'accès à la connaissance sur la Garonne en valorisant et mettant à jour les éléments déjà intégrés à l'Observatoire

Les premiers outils de l'Observatoire Garonne ont été créés en 2015. Parmi eux, il existe une interface cartographique permettant de visionner un nombre important de données issues des travaux du SMEAG ou d'autres acteurs de la Garonne. Un catalogue de données expliquant de façon approfondie les informations liées à ces éléments a également été mis en place. L'objectif dans les années futures sera de valoriser ces données par différents moyens (mise à jour des données, communication, échanges...).

AXE 2

Améliorer la connaissance sur la Garonne en intégrant de nouvelles données et de nouveaux indicateurs à l'Observatoire

130 données géographiques et plus de 90 indicateurs répartis sur quatre tableaux de bord ont déjà été intégrés dans l'Observatoire. En 2020, l'objectif a été de continuer à l'enrichir en intégrant de nouvelles données acquises (dynamique fluviale, qualité de l'eau, inondation...). Concernant la partie « Tableau de bord », le but a été également de mettre à jour les indicateurs dans les trois premiers tableaux de bords et de développer le quatrième tableau de bord consacré à la mise en œuvre du SAGE « Vallée de la Garonne ».



Principaux résultats :

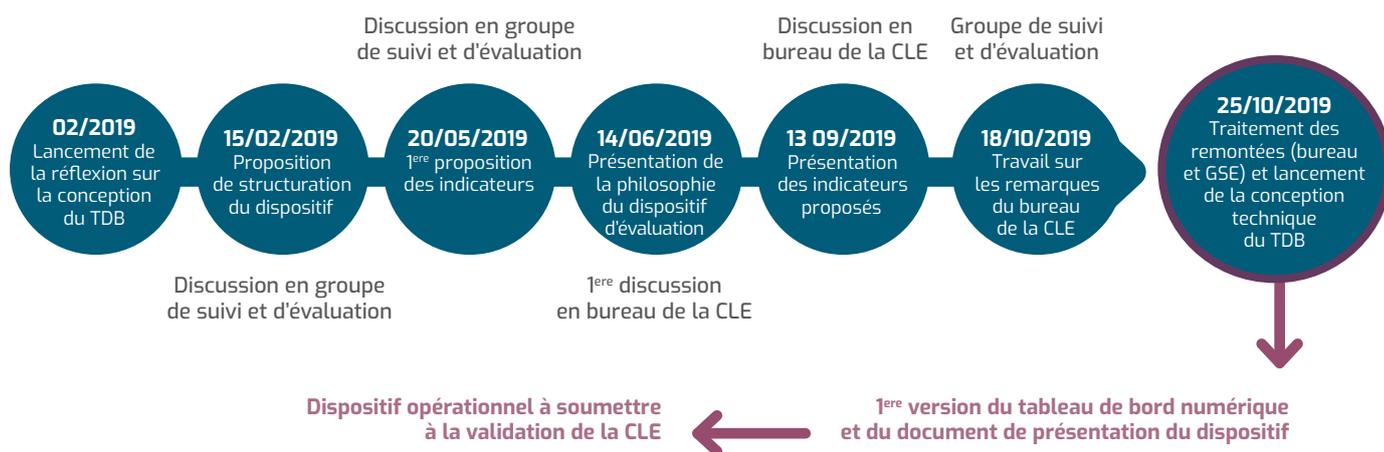
- 1 élément cartographique mis à jour
- 25 indicateurs du tableau de bord « poissons migrateurs » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « gestion d'étiage » mis à jour
- 23 indicateurs du tableau de bord « qualité » mis à jour



Principaux résultats :

- conception technique du tableau de bord numérique de suivi et d'évaluation du SAGE « Vallée de la Garonne » qui était prévue comme l'indique le schéma de concertation ci-contre.
- traitements des remarques des acteurs sur l'outil en fin d'année
- validation de l'outil par le bureau de la CLE du SAGE le 2 octobre 2020 puis par la CLE du 26 mars 2021.
- le tableau de bord est maintenant accessible sur : www.observatoire-garonne.fr/page.php?p=4-0
- L'année 2021 sera l'année 0 du suivi du SAGE. Elle sera consacrée au renseignement d'indicateurs.

Tableau de bord du SAGE : avancement



AXE 3

Mettre en réseau les acteurs de la Garonne grâce à la création d'un outil d'échange d'expériences et son animation

L'Observatoire Garonne doit également constituer un lieu d'échange sur de la donnée technique mais aussi sur les expériences. Dans ce cadre, le SMEAG a créé un outil de référencement des diverses actions entreprises sur le territoire Garonne. Celui-ci prend la forme de fiches descriptives des diverses actions classées par thème. Cette partie de l'outil implique une animation importante et une connaissance locale de ce qui est réalisé.



Principaux résultats :

- création puis mise à jour d'une couche interactive de consultation des retours d'expériences et des projets Garonne (réalisation en juillet 2020).
- outil consultable à : smeag.ataraxie.fr/www/ dans le contexte appelé « Projet-Garonne »

Le travail concernant le développement de l'Observatoire s'est à nouveau fortement axé, en 2020, sur le développement du tableau de bord du SAGE « Vallée de la Garonne ». En effet, ce tableau de bord représente le résultat de tout un travail de recherche, de retours d'expériences, de séances de présentation, de partage puis de validation de tous ces éléments par les instances de pilotage du SAGE (CLE et bureau de la CLE).

PERSPECTIVES

Les perspectives de travail pour les années futures vont tourner autour de quatre axes :

- L'animation du tableau de bord du SAGE
- Le renforcement du tableau de bord PGE via la création de nouveaux indicateurs sur l'évaluation de la mise en œuvre de ce document.
- La refonte des outils de l'Observatoire pour le rendre plus ergonomique et plus en phase avec la demande des acteurs de l'eau.
- Internalisation de prestations extérieures de traitement des données via un nouvel outil (FME) acquis en 2020.

ANIMATION DU PLAN GARONNE II

Vue aérienne de la Garonne à Toulouse

© Didier Taillefer/SMEAG

OBJECTIFS POURSUIVIS

Le SMEAG est impliqué dans l'animation du Plan Garonne depuis sa création. Il assure, à ce titre, une animation d'une partie de ce Plan pour faciliter l'appropriation d'une « identité Garonne », accompagner les collectivités riveraines du fleuve, dans un processus de « retour au fleuve ».

CHIFFRES CLÉ

6 vidéos consultables sur Youtube

42 fiches du classeur des projets Garonne

200 000 € pour le financement de l'animation du Plan Garonne 2 (2018-2020),
153 930 € d'animation (frais de personnel)
et 47 070 € de prestations
(50 % de financement Europe
– 50 % de financement SMEAG)

Quelques dates importantes

Plan Garonne I 2007 à 2013

Étude générale sur les paysages de la vallée, 5 études pilotes paysagères, retours d'expériences de ces études et analyse du recueil des présentations. Ateliers de Garonne #1

Plan Garonne II 2014 à 2020

> Premier cycle de 2015 à 2018

Réalisation de fiches de retours d'expériences, agenda de Garonne, accompagnement des collectivités pour le portage de leurs projets et documents de planification. Ateliers de Garonne #2 et #3

> Second cycle¹ de 2018 à 2020

Lors des ateliers de Garonne #3, les collectivités s'étaient exprimées sur leurs attentes concernant :

- La mise en réseau des itinérances ;
- La mise en réseau des « lieux de Garonne » ;
- La création d'une « Destination Garonne ».

Des besoins ont été aussi exprimés quant à l'animation du réseau et des moyens de communication et outils numériques mutualisés. Le SMEAG a été cité par les participants comme la structure pertinente pour mener à bien ces actions à l'échelle de la vallée.

> Ces besoins ont guidé l'action du SMEAG entre 2018 et 2020.

1. Les objectifs du Plan d'actions 2018-2020 sont les suivants :

- Aider les collectivités à renouer avec le fleuve, pour mieux prendre en compte et valoriser la Garonne dans le développement local ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de partage des retours d'expérience ;
- Permettre la mise en réseau des acteurs (collectivités et partenaires institutionnels pour soutenir la dynamique et coordonner le mouvement de « retour au fleuve »).

Les actions retenues pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Partager les connaissances, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs (créer des supports d'information, organiser des journées techniques d'échanges pour les collectivités, définir une stratégie de communication, communiquer et sensibiliser le public, participer aux démarches des partenaires et collectivités, fédérer et mobiliser autour du Plan Garonne, etc.) ;
- Accompagner les collectivités s'engageant dans des projets de « retour au fleuve » (accompagner les collectivités dans leurs projets de mise en valeur du fleuve et de l'identité culturelle et paysagère de la vallée, accompagner les nouveaux porteurs de projets, participer à l'émergence d'un réseau structuré de « lieux de Garonne », etc.).

Le SMEAG achève en 2020, dernière année d'animation du Plan Garonne II, la mise en œuvre de ses projets dont la vocation principale consiste à remettre la Garonne au cœur du développement local en facilitant sa réappropriation par tous. L'animation du SMEAG a visé à valoriser l'ensemble des ressources disponibles : retour d'expériences, nouveaux outils de communication et réalisation d'une étude structurante sur la vallée de la Garonne.

Classeur de projets Garonne

En partenariat avec les DREAL de la vallée, le SMEAG a finalisé cette compilation des projets réalisés le long du fleuve valorisant l'identité garonnaise et visant à reconnecter les habitants avec leur fleuve. Cet inventaire est disponible depuis le 26 février 2020 et téléchargeable sur le site Internet du SMEAG et sur le portail www.lagaronne.com.

Des fiches descriptives donnent à voir des travaux, des animations, ou des projets pluri-thématiques, réalisés par des collectivités ou associations de la vallée. Inspirants, parfois très innovants, parfois impulsés par les habitants, ils s'intègrent dans des enjeux communs à l'échelle de la vallée. Ce classeur sera mis à jour et augmenté, au fur et à mesure de l'aboutissement des projets emblématiques.



Une étude pour donner corps à la « Destination Garonne »

Le SMEAG a fait réaliser une étude qui vise à structurer la mise en réseau des acteurs portant des politiques touristiques à l'échelle de la vallée de la Garonne. Cette étude a permis de dresser un état des lieux et de proposer un programme d'actions pour donner corps à une « Destination Garonne ».

Un diagnostic a été présenté et discuté, une stratégie a été proposée et discutée avec les acteurs du tourisme lors d'une réunion qui s'est tenue à AGEN, le 9 octobre 2020. Un plan de 28 actions a été validé. La démarche se poursuit en 2021 avec l'implication des comités régionaux et départementaux du tourisme et des « Maisons de Garonne »



Liens vers l'étude :



Logo créé dans le cadre de cette démarche de mise en synergie des acteurs des politiques touristiques sur la vallée de la Garonne

Le SMEAG communique également sur l'Agenda Garonne via les réseaux sociaux sur Twitter et Facebook



Un « feuillet Garonne » de six vidéos pédagogiques

Pour faire connaître l'évolution des relations entre les Hommes et la Garonne, illustrer le retour récent au fleuve, donner à voir des actions et aménagements récents menés dans la vallée, le SMEAG a fait réaliser en 2020 six vidéos pédagogiques mises à la disposition du public. Celles-ci présentent, de façon thématique, l'évolution des rapports société/Garonne sur le temps long et le phénomène de retour au fleuve au travers d'exemples concrets. En effet, la Garonne redevient un espace de projets sur lequel les collectivités, les citoyens, les partenaires institutionnels interviennent pour mettre en valeur, préserver son identité, ses paysages, ses écosystèmes, son patrimoine de proximité, qu'il est nécessaire de bien comprendre, au préalable. Ces vidéos questionnent les nouveaux usages et permettent la prise de conscience que le fleuve est un bien commun à tous les territoires traversés.

Les six épisodes du « feuillet Garonne » sont consultables sur la chaîne youtube du SMEAG



ANIMATION DU PROGRAMME POISSONS MIGRATEURS GARONNE



Photo ©Adobe Stock

Verveux

OBJECTIFS POURSUIVIS

Le SMEAG coordonne depuis 2007 le programme « poissons migrateurs » sur la Garonne. Il anime le Groupe Migrateurs Garonne, composé des services de l'État, de l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), de l'Office français de la biodiversité (OFB), des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF.

L'objectif de cette mission pluriannuelle est :

- d'animer le travail partenarial mené sur les espèces amphihalines dans le cadre du Groupe Migrateurs Garonne,
- d'orienter le programme « poissons migrateurs » vers l'amélioration des habitats nécessaires à la meilleure reproduction des espèces migratrices, donc du fleuve.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Bilan de la mise en œuvre du programme

Le SMEAG a continué en 2020 son action de gestion et d'animation du programme « poissons migrateurs » du sous-bassin Garonne. Celle-ci s'intègre dans le cadre du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau 2019-2024 et du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2015-2021.

2020 est la première année de mise en œuvre du Contrat de partenariat pour la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne entre l'État, l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Office Français de la Biodiversité, l'association MIGADO¹, la Région Nouvelle-Aquitaine et le SMEAG qui l'a accepté en réunion de Comité Syndical le 16 juin 2020. Ce Contrat correspond à une formalisation des partenariats bénéfiques pour la réalisation des actions au profit des poissons migrateurs.

¹ L'association MIGADO – Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre – est une association Loi 1901, créée en 1989 à la demande du Ministère de l'Environnement, suite au regroupement associatif de fédérations de pêche et d'associations de pêcheurs professionnels des bassins de la Garonne et de la Dordogne. Pour plus d'informations : www.migado.fr

Bilan de l'animation du Groupe Migrateurs Garonne

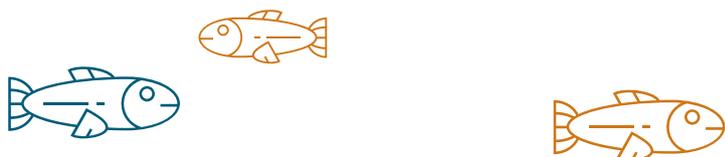
Trois réunions de travail ont été organisées : deux réunions plénières et une réunion thématique sur l'impact du silure.

L'objet de cette réunion, qui s'est tenue le 10 mars 2020, a consisté à faire un point sur les diverses actions menées en 2019 et à préparer la programmation d'actions futures. Les participants ont suivi une évaluation de l'impact du silure sur les différentes espèces et populations de poissons migrateurs et les différents moyens envisageables pour limiter cet impact. Frédéric SANTOUL² (Ecolab) a présenté un état des lieux et des perspectives d'améliorations de la connaissance sur la prédation du silure sur les espèces anadromes.

Des pêches expérimentales de régulation des silures étaient programmées en 2020 à proximité des frayères d'aloses en Garonne sur le territoire de la commune de Saint-Sixte (47). Ces mesures faisaient partie des dispositions du « protocole-cadre³ pour la coordination d'actions destinées à limiter l'impact du silure sur les populations de poissons migrateurs » signé le 20 mars 2019, après validation en COGEPOMI. Ces pêches de silures devaient être effectuées en mai et juin 2020 pendant la période de reproduction des aloses, à l'aide de verveux adaptés (filets spécifiques sélectifs) selon les dispositions d'un arrêté préfectoral s'appuyant sur un mode opératoire validé par un Comité de Pilotage, mais ont été reportées à 2021 à la même période en raison des conditions sanitaires.

Au cours des deux réunions plénières, un suivi des études engagées les années précédentes a été présenté. La programmation pluriannuelle d'intervention par les différents maîtres d'ouvrage concernés par le Contrat de partenariat, prévoit notamment :

- > l'évolution de la production (stable autour de 800.000 œufs depuis 2013) et le repeuplement de saumons ;
- > la mise à jour de la cartographie des frayères et des zones de grossissement des saumons juvéniles sur l'Ariège (les surfaces des zones potentielles de fraie inventoriées sont nombreuses mais de superficie relativement faible, elles représentent 0,13% de la surface totale du linéaire suivi) ;
- > Le piégeage et le transport des saumons, à leur dévalaison, à Camon-Pointis (31)⁴.



² Frédéric SANTOUL, enseignant chercheur à l'Université de Toulouse III travaille sur la biologie des poissons d'eau douce, notamment les effets de l'introduction d'espèces non-natives. Depuis de nombreuses années, il étudie le silure glane - son alimentation, sa génétique – et coordonne le groupe scientifique européen dédié à ce poisson.

³ Par ce protocole, les signataires s'accordent sur les constats suivants :

- > sur le fond de changement global, les effectifs des poissons migrateurs sont en fort déclin, notamment chez la grande alose, ou évoluent défavorablement dans les parties amont des cours d'eau ;
- > les populations de poissons migrateurs ont été et sont encore fragilisées. Elles subissent des pressions diverses difficiles à hiérarchiser : obstacles à la circulation, dégradation de la qualité de l'eau et des habitats, pressions halieutiques récréatives ou professionnelles pour certaines espèces ;
- > le silure peut s'ajouter à ces pressions, en particulier au droit des barrages ;

⁴ Le dossier « Ricochets » du magazine du SMEAG Chroniques de Garonne N°7, dont le thème central traitait du changement climatique, a été consacré au piégeage et transport des saumons, solution alternative à leur migration, compte-tenu du nombre important de barrages faisant obstacle à leur montaison.



Photo © Adobe Stock

Saumon

CHIFFRES CLÉS (source MIGADO)

Pour en savoir plus :
www.migado.fr

Repeuplement Garonne 2020 :

729 000 alevins
et pré-estivaux
de saumons

Sites actifs de suivi de la grande alose :

7 frayères sur la Garonne
et le Lot

Sites actifs de suivi de l'alose feinte :

13 frayères
sur la Garonne

Suivis des lamproies sur la Garonne :

28 années de données
à Golfech

Info RH

Mme Aline CHAUMEL a quitté le SMEAG en septembre 2020. Elle est remplacée par Mme Alicia KACI depuis le 1^{er} octobre 2021. Sa fiche de poste prend en compte, en sus des missions d'animation du programme « poissons migrateurs », l'animation des dispositions du SAGE relatives à la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents.

(PAPI) PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Elaboration concertée du dossier de PAPI
d'intention pour la Garonne girondine

Mise à jour du programme
et de la stratégie d'action
avec les EPCI et les
partenaires

Concertation élargie
dématérialisée sur
le projet de dossier
pour finalisation

LES PRINCIPALES AVANCÉES EN 2020

Projet de PAPI d'intention : consultation élargie

Une « équipe projet » pour l'élaboration du dossier du PAPI d'Intention.

La consultation des membres du Comité de Pilotage du projet (plus de 60 membres) a été organisée de façon dématérialisée début août 2020 selon un planning adapté compte-tenu du contexte sanitaire. La diffusion du dossier résultant des réunions de concertation menées avec les collectivités partenaires a permis d'informer les membres sur les enjeux, les objectifs et la stratégie retenue pour mener les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire, et de recueillir les avis. Le dossier de PAPI, complété par une synthèse des avis reçus lors de cette séquence, a été présenté au Comité Syndical du SMEAG en sa séance du 22 Octobre 2020.

La réunion de cadrage pour l'élaboration du dossier du PAPI d'intention s'est tenue le 11 février 2020. Selon ses conclusions, il a été convenu de reprendre et simplifier le document de diagnostic et la stratégie d'action en fonction des remarques, avis et conseils de rédaction, visant principalement à mieux impliquer les EPCI (maîtres d'ouvrage) afin de préciser les actions d'envergure globale sur le territoire ainsi que les actions de portage du projet par le SMEAG. Il s'agissait aussi de préciser le plan de financement avec les différents partenaires.

Le travail a été réalisé par le Comité technique restreint, mis en place à la fin de l'année 2019 sous forme « d'équipe projet » animée par le SMEAG. Les services de l'État, du Département et des EPCI du Réolais en Sud Gironde et Convergence Garonne ont œuvré au sein de cette instance aux compétences variées représentant le territoire afin de confronter la rédaction du document aux caractéristiques locales, aux enjeux actuels, aux attentes de chacun par le biais d'un travail collaboratif itératif.

Les ajustements du dossier de labellisation ont été apportés jusqu'en décembre 2020.

Facteur humain, connaissance, aménagements, 45 actions pour déployer une stratégie équilibrée

Une vingtaine d'actions du projet portent sur le facteur humain et la connaissance (axes 1 à 5 du PAPI) : sensibilisation au risque, mémoire du risque, études hydrauliques ou de vulnérabilité, etc. Parmi ces actions, le SMEAG en assurera une dizaine en maîtrise d'ouvrage. Ces actions permettent de mener l'animation nécessaire au projet répondant au cahier des charges PAPI III : favoriser la résilience des territoire, respecter la réglementation (mise à jour des repères de crues, des PCS et DICRIM), répondre à des besoins de connaissances globales complémentaires (études de vulnérabilité, Observatoire Garonne) ou d'information et communication sur les inondations. Par ailleurs, ce PAPI envisage également la réalisation d'études complémentaires en vue de travaux sur les systèmes d'endiguements « potentiels » (18 actions dans l'axe 7), qui seront réalisés sur le prochain PAPI. Parmi ces actions, le SMEAG envisage d'en mener une dizaine.

PROCHAINES ÉCHÉANCES

Ce projet de dossier PAPI a été complété fin 2020 par les maîtres d'ouvrages et a été présenté au Comité de pilotage dès le début de l'année 2021, pour une mise en œuvre fin 2021, après instruction par les services de l'État.

ADMINISTRATION

2020 : ANNÉE DE PRÉPARATION DE LA DÉMATÉRIALISATION

Dématérialisation des outils comptables. Cette dématérialisation comporte à la fois le traitement des données comptables par les agents du Sméag que le transfert de ces données à la Paierie Régionale, comptable de la collectivité.

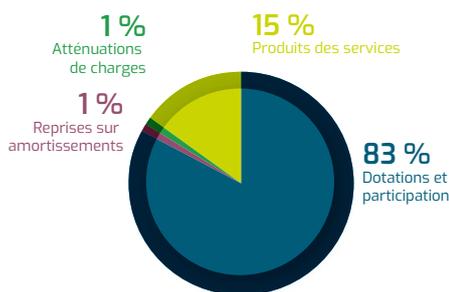
Dématérialisation du transfert des actes de la collectivité au contrôle de légalité.

L'objectif est de préparer l'évolution pour une mise en œuvre au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Les outils de travail mis en place en fin d'année 2019, office 365, SharePoint notamment ont permis dans un contexte sanitaire qui a imposé le télétravail de permettre grâce à ces outils collaboratifs une qualité de travail relativement performante.

FINANCES BUDGET PRINCIPAL

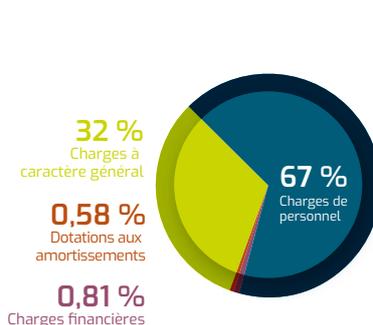
DÉPENSES SECTION
DE FONCTIONNEMENT 1 641 739 €



L'exécution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 93,6 % des dépenses prévues incluant les rattachements.

Pour les chapitres « significatifs » les taux d'exécution sont les suivants :
Charges à caractère général : 97,1 %
Charges de personnel : 94,1 %
Charges financières : 47,7 %

RECETTES SECTION
DE FONCTIONNEMENT 1 647 739 €

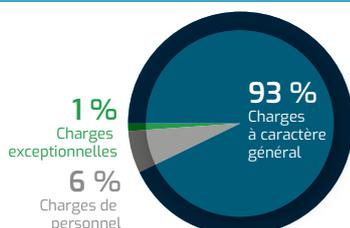


Le résultat de l'exercice est excédentaire de 5 999,59 € et le résultat de clôture est lui déficitaire de 17 744,92 €.

La section d'investissement n'a pas de valeur significative, les missions du SMEAG portent en effet essentiellement sur des missions dont l'exécution n'appelle pas de dépenses de cet ordre et est établie à hauteur de 25 540,85 € en dépenses et 24.552,33,74€ en recettes.

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE

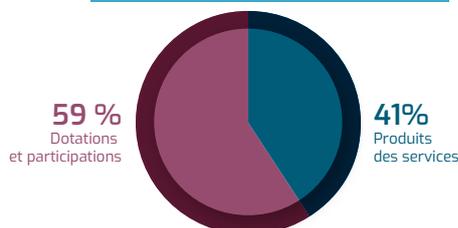
DÉPENSES D'EXPLOITATION
3 502 961,59 €



Les dépenses prises en compte pour le déstockage EDF de la campagne 2020 s'élèvent à 2.750.772 €.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 159.077,78 € et le résultat de clôture

RECETTES D'EXPLOITATION
3 665 444,37 €



Pour ce budget également la section d'investissement n'a pas de valeur significative le niveau des réalisations en dépenses est de 16.439,00 €.

CHIFFRES CLÉS :

Délibérations

68 délibérations adoptées en 2020

(85 en 2019, 53 en 2018 et 73 en 2017)

34 traitent des questions administratives, financières ou sont liées à la commande publique

13 relèvent des Ressources Humaines et

21 du déroulement des actions portées par le SMEAG (dont 5 pour le SAGE et 7 pour le PGE).

Commande publique

5 marchés de plus de 4 000 € HT ont été passés qui ont trait à Natura 2000 Occitanie, au plan Garonne, à la facturation de la redevance au SAGE et aux prestations informatiques.

Organisation et fonctionnement des services

Suite à un départ à la retraite un nouveau recrutement a été effectif au secrétariat au 01/09/2020.

L'EXPERTISE SE PARTAGE LA COMMUNICATION

Le contexte sanitaire a largement perturbé la communication générale du SMEAG. Si certains événements ont pu se passer en visio-conférences, toutes les manifestations extérieures ne sont pas virtualisables et la plupart ont dû être annulées et reportées sur 2021.

LA MONTÉE EN PUISSANCE LA COMMUNICATION INTERNE

Durant la crise sanitaire le SMEAG a fortement investi dans sa communication interne. Comme dans de nombreuses organisations, certains outils ou pratiques ont d'ailleurs vocation à être pérennisés

- > **Élaboration d'une « stratégie de crise »**, avec la mise en place d'une « cellule de crise » (Plan de continuité d'activité et Plan de reprise d'activité) ;
- > **Évolution des méthodes de travail** : adoption généralisée du travail à distance, plannings de rotation, etc ;

- > **Innovation en incitant les agents et partenaires à travailler sur des outils collaboratifs** : Teams, Skype, Zoom, ... ;
- > **Union** : en continuant à créer du lien entre les agents (utilisation de l'humour, challenges entre les agents ou encore e-événement !) ;
- > **Accompagnement** : par le dialogue et en valorisant le travail ;
- > **Communication continue** : informer les agents sur l'évolution de la situation.

UNE PRÉSENCE EN LIGNE RENFORCÉE

Essentielle en situation normale, la communication devient vitale en situation de crise. S'inscrivant dans cette dynamique d'actualisation, l'année 2020 a été l'occasion pour le SMEAG de repenser sa présence web et les réseaux sociaux.



Une page
LinkedIn

- > Communiquer sur la vie institutionnelle du Syndicat.

En 2020

1 318 vues totales
sur les publications.



Un compte
sur Youtube

- > Héberger plusieurs vidéos, dont certaines réalisées en interne, pour illustrer des communications temporaires.

Depuis la création
en juillet 2020

901 vues.



Site institutionnel
smeag.fr

- > Vie du syndicat,
focus thématiques.

Fréquentation stable

9 379 visiteurs uniques.

Nombre de pages vues

10 % soit un total
de **36 519** pages visitées.



Site ressources **lagaronne.com**

> Partage de connaissances sur le fleuve Garonne, mis à jour par la cellule communication et les chargés de mission tout au long de l'année. Par ailleurs, le site héberge notamment deux bases de données importantes : la photothèque dense de 25 000 photos que le SMEAG partage sur demande, avec ses partenaires, et l'Observatoire Garonne.

Fréquentation en hausse

+13,93 % visiteurs uniques soit un total de **7 932** visiteurs uniques

Nombre de pages vues

+9,25 % soit un total de **15 813** pages visitées.

Sans surprise, les statistiques des sites Internet montrent que les internautes qui consultent **smeag.fr** et **lagaronne.com** sont d'abord des Toulousains, des Parisiens puis des Bordelais.



Newsletters



Newsletter n°11

Vers une identité garonnaise.

À la Une :

un classeur pour les projets de mise en valeur de l'identité garonnaise.



Newsletter n°12

Plus d'eau pour sauver la Garonne.

À la Une :

signature d'un nouvel accord historique de coopération 2020-2021 voire 2023.



Newsletter n°13

Un plan d'action pour une Destination Garonne.

À la Une :

« Destination Garonne » : les outils pour se lancer.

Moyens humains en interne

La communication mobilise 0,40 Équivalent Temps Plein (ETP) ainsi qu'une alternante en contrat d'apprentissage en master II « communication ».

Moyens externes

Pour sa communication, le SMEAG fait appel aux prestataires titulaires de marchés à bons de commande (2018 – 2020) pour la réalisation des prestations suivantes : Conception graphique, Impression, routage, ainsi qu'à divers prestataires spécialisés (journalistes, pigistes, photographes, ...).



Publications



Les Chroniques de la Garonne n°7

Publication d'un numéro double couvrant 2019 et 2020. Le thème du dossier central aborde le changement climatique.

Retrouvez ce document dans les publications générales du SMEAG !



Le Rapport d'activité 2019 en ligne



Divers : le SMEAG a notamment collaboré au guide *Le Canal de Garonne, la Garonne et l'estuaire de la Gironde* édité par la communauté des voies d'eau Canalfriends.

DES FEMMES ET DES HOMMES MOBILISÉ·E·S, LES RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS 2020

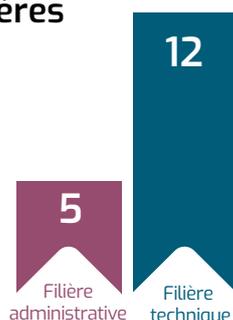
- > Le SMEAG compte 17 agents (16,2 ETP) au 31 décembre, 8 hommes et 7 femmes.
- > 2 agents sont affectés au Budget Annexe « Gestion d'étiage ».
- > 1 agent est mis à disposition à 20 % d'un EPCI (SMGALT).

En 2020, la masse salariale représente 2/3 des dépenses de fonctionnement du SMEAG.

Le statut



Les filières

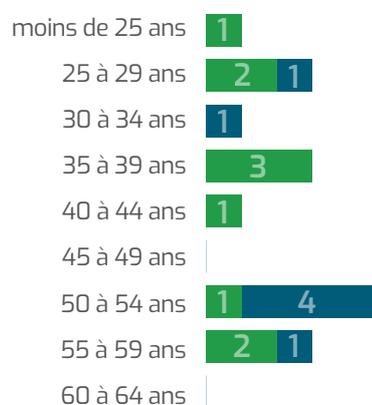


STRUCTURE DE L'EFFECTIF

Les catégories d'emploi

| Catégorie | Pourcentage | Moyenne nationale |
|-------------|-------------|-------------------|
| catégorie A | 75 % | 9,5 % |
| catégorie B | 6,25 % | 14,2 % |
| catégorie C | 18,75 % | 76,2 % |

Pyramide des âges



La population n'est pas équilibrée et vieillissante, avec un âge moyen au sein de la collectivité de 43 ans.

Les mouvements

Départs 2020 :

- > Chargée de mission « poissons migrateurs »
- > Chargée de mission « Paysages et territoires »

Arrivées 2020 :

- > Chargé de mission « Gestion quantitative en étiage »
- > Chargé de mission « Eau, Aménagement et urbanisme » dans le cadre du SAGE
- > Un renfort temporaire technique en cartographie (SIG)

Stages

- > Master II Géographie et aménagement / Parcours Action locale et Projets de territoires (APTER)
- > Mise en œuvre de la disposition III.8 du SAGE Vallée de la Garonne : Déterminer l'espace de mobilité fonctionnel de la Garonne et établissement des principes de gestion liés à son aménagement.

Les absences

Elles se décomposent en :

- > Nombre moyen de jours d'arrêt par agent en maladie : **4,41 jours** (maladie ordinaire)
- > Accident de travail ou de service : **0 jours**
- > Concentration des absences : Nombre d'agents arrêtés au moins une fois dans l'année : **22 %**
- > Taux d'absentéisme « compressible » (ce chiffre permet de connaître la part du temps de travail « perdu » en raison des absences dites « compressibles ») : **1,14 %**

La plupart des absences sont liées à des maladies de courtes durées, inférieures à quatre jours.

TEMPS FORTS 2020

Plan de continuité d'activité (PCA) et Plan de reprise d'activité (PRA)

La crise nationale Covid-19, a fortement perturbé le programme d'activité annuel ainsi que l'organisation de travail du SMEAG. Pendant cette situation exceptionnelle, l'ensemble de l'équipe a fait l'apprentissage du travail collaboratif et du management à distance, sur une durée longue (55 jours de confinement – 36 jours de travail à distance), ce qui constitue une expérience nouvelle, forcément vécue de façons différentes d'un agent à l'autre.

La période de confinement a consisté à planifier l'activité à distance en fournissant une continuité de service et à développer la formation Webinaire.

Le risque majeur, mesuré, a été celui de la surcharge de travail, principalement en sortie de crise, jusqu'à fin 2020, voire au-delà...

Le déploiement du télétravail et de la visio-conférence

L'année 2020 a été marquée par l'accélération du déploiement du travail à distance en réponse à la crise sanitaire. Cette modalité de travail a été facilitée par la mise en place dès 2018 à titre expérimental du télétravail, à raison de deux jours par semaine.

PERSPECTIVES 2021

Le contexte sanitaire Covid-19 a perturbé les plannings de mise en œuvre prévus (actualisation du DUERP, Mise en œuvre du Plan de Formation,...). Certaines actions, qui nécessitent l'implication nécessaire des agents et leurs contributions aux projets, en présentiel, ont été reportées en 2021. Il en est ainsi que la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) conduite par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne par convention, qui était prévue durant le second semestre 2020.

Les lignes directrices de gestion seront établies conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984. Ces Lignes Directrices de Gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment dans une optique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC).

Composition actuelle de l'équipe :

SOUTIEN D'ÉTIAGE

Bernard LEROY,

Chef de projet gestion quantitative en étiage et plan gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège :
bernard.leroy@smeag.fr

Nicolas CARDOT,

Chargé de mission gestion quantitative en étiage et plan gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège :
nicolas.cardot@smeag.fr

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Vincent CADORET,

Chef de projet SAGE, animation SAGE et inter-SAGE. Référent territorial Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées :
vincent.cadoret@smeag.fr

Daniel ROCHE,

Chargé de mission SAGE eau et aménagement. Référent territorial Gironde et Espagne :
daniel.roche@smeag.fr

Cédric TRÉGUER,

Chargé de mission SAGE domaine public fluvial (DPF), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Charte Garonne et confluences. Référent territorial Tarn-et-Garonne :
cedric.treguer@smeag.fr

Mathieu BEAUJARD,

Chargé de mission SAGE zones humides et Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine. Référent territorial Lot-et-Garonne et Gers :
mathieu.beaujard@smeag.fr

Claire BOSCUS,

Chargée de mission SAGE zones humides Lot-et-Garonne, Gironde et Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine :
claire.boscus@smeag.fr

Cécile PASQUIER,

Chargée de mission SAGE zones humides Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Natura 2000 Occitanie :
cecile.pasquier@smeag.fr

Pape Youssou NDIONE,

Chargé de mission SAGE gestion quantitative. Référent projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) :
pape-youssou.ndione@smeag.fr

Maxime PANTAROTTO,

Chargé de mission SAGE programme Life eau et climat :
maxime.pantarotto@smeag.fr

PLAN GARONNE

Simon WALLART,

Chargé de mission plan Garonne et Identité Garonne :
simon.wallart@smeag.fr

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Claire KERVIEL,

Chargée de mission PAPI Garonne girondine :
claire.kerviel@smeag.fr

POISSONS MIGRATEURS

Alicia KACI,

Chargée de mission migrateurs amphihalins et qualité de l'eau :
alicia.kaci@smeag.fr

OBSERVATOIRE ET SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Loïc GUYOT,

Chef de projet SIG. SAGE tableau de bord et observatoire Garonne :
loic.guyot@smeag.fr

Fabien GUYOMARD,

Technicien SIG. Cartographies et analyses territorialisées :
fabien.guyomard@smeag.fr

COMMUNICATION

Marianne GINESTA,

Chargée de communication :
marianne.ginesta@smeag.fr

Kevin FIGUIER,

Assistant de communication :
kevin.figuier@smeag.fr

RESSOURCES HUMAINES

Marianne GINESTA,

Responsable RH :
marianne.ginesta@smeag.fr

ADMINISTRATIF/ FINANCES

Jean-Michel CARDON,

Directeur général des services :
jean-michel.cardon@smeag.fr

Sophie FAIVRE,

Responsable administrative et financière :
sophie.favre@smeag.fr

Véronique KOWALCZYK

Secrétariat général et accueil du public :
veronique.kowalczyk@smeag.fr

Ludovic GIORDANA,

Comptabilité, paie et responsable de la sécurité des systèmes d'information :
ludovic.giordana@smeag.fr

Corinne VÉRIL,

Secrétariat pôle technique et accueil du public :
corinne.veril@smeag.fr



Structure porteuse :



www.smeag.fr

Avec la contribution des acteurs du territoire dont les porteurs de projets et les cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières et des zones humides

Pour plus d'information et suivre l'actualité du SAGE, rendez-vous sur www.sage-garonne.fr et aussi sur www.observatoire-garonne.fr ou www.lagaronne.com